



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
14 juillet 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante et unième session

Genève, 15-26 septembre 2014

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

Ordre du jour provisoire annoté

Note du secrétariat de la CNUCED

On trouvera ci-après, dans la section I du présent document, l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du Conseil du commerce et du développement. Les annotations du secrétariat, qui figurent dans la section II, donnent les indications essentielles sur chaque point de l'ordre du jour provisoire et décrivent brièvement les documents correspondants.

Une liste récapitulative des documents se rapportant aux différents points de l'ordre du jour sera publiée au début de la session.

* Retirage pour raisons techniques le 29 août 2014.

GE.14-14300 (F) 140814 150814



* 1 4 1 4 3 0 0 *

Merci de recycler



I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
3. Débat de haut niveau: Réduire les inégalités par le commerce et le développement – Un défi pour l'après-2015.
4. L'interdépendance: Les enjeux des politiques de commerce et de développement pour un redressement durable de l'économie mondiale.
5. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020: Troisième rapport d'activité.
6. Le développement économique en Afrique: Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique.
7. L'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement.
8. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: L'élaboration des politiques dans un système de gouvernance mondiale en mutation.
9. L'investissement au service du développement: Investir dans les objectifs de développement durable.
10. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social.
11. Activités de coopération technique:
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED;
 - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
12. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la treizième session de la Conférence:
 - a) Suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection et conclusions concertées de la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil du 6 juillet 2012;
 - b) Rapport sur le colloque public de la CNUCED.
13. Autres questions relatives au commerce et au développement:
 - a) Développement progressif du droit commercial international: Quarante-septième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
14. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.
15. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2013-2014 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2015;

- b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - d) Examen du calendrier des réunions;
 - e) Composition du Groupe de travail en 2015;
 - f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
16. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
 17. Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session du Conseil.
 18. Questions diverses.
 19. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. L'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du Conseil du commerce et du développement a été approuvé à la séance plénière de clôture de la cinquante-neuvième réunion directive du Conseil le 25 juin 2014.

Point 1

Élection du Bureau

2. Le Règlement intérieur du Conseil porte la cote TD/B/16/Rev.4 et Corr.1.
3. Les articles 18 et 19 du Règlement intérieur disposent que le Bureau du Conseil se compose de 12 membres, à savoir: le Président, 10 Vice-Présidents et le Rapporteur (4 membres de la liste A (Afrique/Asie), 4 de la liste B, 2 de la liste C et 2 de la liste D figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale).
4. Conformément au cycle de roulement en vigueur depuis la neuvième session de la Conférence, le Président du Conseil à la soixante et unième session sera le représentant de l'un des États de la liste B et le Rapporteur le représentant de l'un des États de la liste A (Afrique). Les 10 Vice-Présidents seront élus comme suit: 3 pour la liste A (Afrique/Asie), 3 pour la liste B, 2 pour la liste C et 2 pour la liste D.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

Ordre du jour

5. L'ordre du jour provisoire de la session figure dans la section I plus haut.

Organisation des travaux

6. Compte tenu des suggestions faites par des délégations, les travaux du Conseil ont été organisés de façon qu'il n'y ait jamais deux séances en même temps, que les

délégations, en particulier les petites délégations, puissent y participer effectivement et que les ressources disponibles pour les services de conférence soient utilisées au mieux.

Constitution de comités de session

7. Conformément à l'article 62 de son règlement intérieur, le Conseil voudra peut-être constituer deux comités de session. Il est proposé de renvoyer le point 5 de l'ordre du jour provisoire au Comité de session I et le point 6 au Comité de session II.

Point 3

Débat de haut niveau: Réduire les inégalités par le commerce et le développement – Un défi pour l'après-2015

8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les représentants et les intervenants examineront les problèmes que les inégalités mondiales posent pour parvenir à une croissance équitable et durable. Les inégalités de revenus et de fortune ont sensiblement augmenté au cours des dernières décennies. La part des revenus du travail dans la production brute mondiale a diminué sensiblement au cours des trente dernières années, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement et les pays en transition. L'augmentation concomitante de la part des profits n'est pas parvenue à stimuler les investissements productifs et a servi au lieu de cela au paiement de dividendes, à des acquisitions et à réaliser des rachats d'actions. En outre, les inégalités élevées ont été à l'origine de crises économiques profondes et destructrices en favorisant des incitations financières perverses et une augmentation de l'endettement privé. De fait, la crise financière mondiale a fait beaucoup prendre conscience des liens étroits entre l'accroissement des inégalités, l'essor de marchés financiers non réglementés et la menace pour la sécurité économique et sociale résultant des chocs et des crises.

9. Déterminer les bonnes stratégies pour améliorer la répartition des revenus au niveau mondial doit donc constituer une priorité pour la communauté internationale. À cet égard, les variables essentielles à considérer pour remédier aux inégalités et parvenir à la cohésion sociale sont l'emploi et les revenus du travail, ainsi que les politiques publiques de redistribution. Les travaux que la CNUCED a consacrés à ces questions, notamment au fait que les salaires ont tendance à être en retard sur la productivité, témoignent de sa contribution potentielle à l'élaboration de stratégies appropriées pour réduire les inégalités.

Documentation

TD/B/61/7

La réduction des inégalités par le commerce et le développement dans le programme de développement pour l'après-2015

Point 4

L'interdépendance: Les enjeux des politiques de commerce et de développement pour un redressement durable de l'économie mondiale

10. Les membres du Conseil pourront faire le point sur l'évolution de l'économie mondiale en 2013 et 2014. Ils analyseront les moteurs et les faiblesses de la reprise économique au lendemain de la crise mondiale et mettront en évidence l'interdépendance entre les résultats économiques des pays développés, des pays en développement et des pays en transition.

11. Une attention particulière sera accordée à la situation actuelle du secteur financier international et aux lacunes des règles régissant les mouvements internationaux de capitaux. Le débat examinera la façon dont les différents groupes de pays peuvent gérer les entrées de capitaux de manière à renforcer les investissements réels et à réduire les effets macroéconomiques néfastes potentiels.

12. Les chapitres I, II et V du *Rapport sur le commerce et le développement, 2014*, qui serviront de documentation de fond pour les délibérations du Conseil, font le point des tendances de l'économie mondiale, examinent la cohérence et la viabilité des politiques économiques suivies actuellement par les principaux pays et groupes de pays, et en analysent les conséquences financières pour l'interdépendance économique mondiale. Enfin, ces chapitres indiquent en quoi les pays peuvent mieux gérer les flux de capitaux afin d'élargir leur marge d'action pour mener leurs stratégies de développement.

Documentation

UNCTAD/TDR/2014
et Aperçu général

*Rapport sur le commerce et le développement, 2014:
Gouvernance mondiale et marge d'action pour le
développement*

Point 5

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020: Troisième rapport d'activité

13. Comme à de précédentes sessions, le Conseil examinera à sa soixante et unième session les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) dans les domaines d'activité et de compétence de la CNUCED. L'examen du point 5 de l'ordre du jour provisoire s'appuiera sur le troisième rapport d'activité établi par le secrétariat, conformément aux paragraphes 153 et 156 du Programme d'action d'Istanbul. Le rapport présente des renseignements détaillés sur la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en 2013, ainsi que des enseignements préliminaires et des recommandations pratiques pour la poursuite de l'application des mesures et des engagements pertinents énoncés dans le Programme.

Documentation

TD/B/61/8

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du
Programme d'action en faveur des pays les moins
avancés pour la décennie 2011-2020: Troisième
rapport d'activité

Point 6

Le développement économique en Afrique: Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil examinera le *Rapport 2014 sur le développement économique en Afrique: Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique*, qui montre que la croissance récente de l'Afrique n'a pas été associée à une évolution significative des taux d'investissement et, dans ce contexte, examine comment les gouvernements africains pourraient catalyser l'investissement pour

une croissance durable et transformatrice. Le rapport souligne la nécessité de renforcer la contribution de l'investissement à la croissance en stimulant les taux d'investissement, en améliorant la productivité des investissements, actuels et nouveaux, et en veillant à ce que l'investissement aille à des secteurs stratégiques et prioritaires jugés essentiels pour la transformation économique. Il souligne également l'importance qu'il y a à renforcer les liens entre entreprises locales et entreprises étrangères, à endiguer la fuite des capitaux pour libérer davantage de ressources pour l'investissement, et à utiliser l'aide et à promouvoir le commerce international pour stimuler l'investissement. Dans chacun de ces domaines, il insiste sur la nécessité d'une cohérence des politiques aux niveaux national et international.

Documentation

TD/B/61/4 Le développement économique en Afrique: Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique (Aperçu général)

UNCTAD/ALDC/AFRICA/2014 *Rapport 2014 sur le développement économique en Afrique: Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique*

Point 7

L'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement

15. Il est prévu au paragraphe 18 d) du Mandat de Doha issu de la treizième session de la Conférence que la CNUCED devrait «continuer de suivre et d'évaluer l'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement». En conséquence, les membres du Conseil débattront, au titre de ce point de l'ordre du jour, du commerce agricole, de la réduction de la pauvreté et du développement durable en vue de l'élaboration du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Ils examineront les tendances du commerce international dans l'agriculture, les problèmes d'accès aux marchés liés aux mesures tarifaires et non tarifaires dans le secteur agricole, les subventions agricoles accordées sous forme de soutien aux producteurs et les liens entre l'agriculture, le commerce et la réduction de la pauvreté. Le traitement du commerce agricole dans les accords multilatéraux et régionaux sera abordé en vue d'étudier des sujets de politique générale qui peuvent aider à mettre en place un cadre international cohérent pour promouvoir un commerce agricole économiquement viable dans l'optique d'une croissance économique équitable et durable.

Documentation

TD/B/61/2 L'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement

Point 8

Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: L'élaboration des politiques dans un système de gouvernance mondiale en mutation

16. Les débats du Conseil au titre de ce point de l'ordre du jour évoqueront la marge d'action des pays compte tenu de l'évolution des règles de gouvernance mondiale, sujet qui constitue un aspect central des travaux de la CNUCED depuis 1964. Ce thème est devenu

d'autant plus important depuis le déclenchement de la crise mondiale, qui a montré la nécessité de mettre en place de nouveaux modèles de croissance, tâche qui ne peut être laissée à des forces de marché non réglementées. Les représentants auront l'occasion d'examiner dans quelle mesure les gouvernements (en particulier ceux des pays en développement) disposent d'une marge de manœuvre suffisante pour appliquer les politiques commerciales, industrielles et budgétaires indispensables à la transformation structurelle, et de moyens suffisants pour exploiter et élargir la marge d'action existante dans ces domaines.

17. La documentation de fond pour les débats du Conseil au titre de ce point de l'ordre du jour est constituée des chapitres III, IV et VI du *Rapport sur le commerce et le développement, 2014*, qui traitent de l'évolution et l'état actuel de la marge d'action nécessaire pour appliquer des stratégies de développement porteuses de croissance et équitables. La marge d'action est fonction non seulement des règles et des engagements actuels à l'Organisation mondiale du commerce et au titre d'accords bilatéraux ou multilatéraux, mais aussi de la possibilité de mobiliser des ressources pour financer les politiques industrielles, l'investissement et la croissance. Du point de vue de l'État développementiste, la marge budgétaire est un aspect déterminant de la marge d'action. Dans ce contexte, les pays en développement doivent envisager des moyens de remédier à la perte de recettes imputable aux flux financiers illicites, aux paradis fiscaux et à l'imposition déficiente des industries extractives.

Documentation

UNCTAD/TDR/2014
et Aperçu général

*Rapport sur le commerce et le développement, 2014:
Gouvernance mondiale et marge d'action pour le
développement*

Point 9

L'investissement au service du développement: Investir dans les objectifs de développement durable

18. Les objectifs de développement durable que s'emploient actuellement à formuler l'ONU et un grand nombre de parties prenantes nécessiteront une transformation profonde de l'investissement aussi bien privé que public. Les contributions du secteur public resteront indispensables, mais étant donné l'ampleur des investissements nécessaires pour répondre aux exigences dans tous les secteurs liés aux objectifs de développement durable, une mobilisation des contributions du secteur privé sera très importante pour la réalisation de ces objectifs. Néanmoins, augmenter les contributions du secteur privé ne va pas sans difficultés et crée un dilemme pour les décideurs; ce point devra être traité.

19. À cette séance, l'analyse, les résultats et les propositions figurant dans le *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2014: Investir dans les objectifs de développement durable – Un plan d'action*, dont le thème principal est la promotion des contributions du secteur privé et qui examine le sujet en profondeur, seront présentés. Différents points de vue seront présentés ensuite par des intervenants éminents, après quoi les participants dialogueront avec les intervenants. Le débat évaluera le retard d'investissement qui doit être comblé pour réaliser les objectifs de développement durable; les principales sources auprès desquelles ces fonds peuvent être obtenus et les moyens de les mobiliser les plus indiqués; la façon de diriger les fonds efficacement vers les secteurs liés aux objectifs de développement durable; et comment maximiser les retombées positives de ces investissements tout en limitant les risques et les inconvénients. Les participants réfléchiront au projet de plan d'action de la CNUCED pour l'investissement dans les objectifs de développement durable.

20. Les participants entendront également un exposé du secrétariat sur l'évolution récente des tendances et des politiques en matière d'investissement étranger direct.

Documentation

UNCTAD/WIR/2014
et Vue d'ensemble

*Rapport sur l'investissement dans le monde, 2014:
L'investissement au service des objectifs de
développement durable – Un plan d'action*

Point 10

**Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
des Nations Unies organisées dans le domaine
économique et social**

21. Dans sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement. À cet égard, elle a invité le Conseil du commerce et du développement à contribuer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour.

22. Le paragraphe 11 de l'Accord d'Accra dispose ce qui suit:

«Dans le cadre de son mandat, la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des résultats des conférences mondiales pertinentes. Elle devrait continuer de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. L'ensemble de ses travaux concourra à la mise en œuvre de l'action mondiale pour le développement et préparera le terrain pour 2015. La CNUCED devrait aussi faciliter l'application des mesures spécifiques demandées dans le cadre du Sommet mondial de 2005, du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, du Consensus de Monterrey adopté lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg arrêté au Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que de la Déclaration de principes et du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information. Elle devrait aussi contribuer à la réalisation des objectifs internationaux énoncés dans la Déclaration ministérielle de Doha et dans d'autres décisions pertinentes.».

23. De même, le texte introductif et l'alinéa *n* du paragraphe 18 du Mandat de Doha disposent que la CNUCED «devrait continuer d'œuvrer dans les limites de son mandat – dans ses trois grands domaines d'action, en obtenant des résultats concrets, en exploitant les ressources disponibles, tout en renforçant les synergies et en encourageant les complémentarités avec les travaux d'autres organisations internationales. À cet égard, la CNUCED devrait [...] mettre en œuvre et suivre, selon qu'il convient, les décisions pertinentes des conférences et sommets mondiaux consacrés au développement.».

24. Le Conseil devrait répondre aux demandes que lui a adressées l'Assemblée générale au paragraphe 27 a) de sa résolution 57/270 B sur la base d'une note qui sera établie par le secrétariat de la CNUCED.

Documentation

TD/B/61/5

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et contributions de la CNUCED

Point 11**Activités de coopération technique****a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED**

25. Le Conseil examinera les activités de coopération technique entreprises en 2013, ainsi que l'évolution de cette coopération, en particulier les questions concernant le renforcement des capacités pour le commerce et l'investissement et les progrès réalisés dans l'application de sa décision 478 (L) relative à la coopération technique. Pour l'examen de ce point, il sera saisi des résultats de la soixante-huitième session du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme (3-5 septembre 2014) et d'un examen des activités de coopération technique entreprises en 2013.

Documentation

TD/B/WP/262

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

TD/B/WP/262/Add.1

Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex I: Review of activities undertaken in 2013 (en anglais seulement)

TD/B/WP/262/Add.2

Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex II: Statistical tables (en anglais seulement)

TD/B/WP/265

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-huitième session

b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

26. Comme les années précédentes, le rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien fournira au Conseil un aperçu de l'évolution récente de la situation économique dans le Territoire palestinien occupé. Le rapport montre que la situation socioéconomique s'est dégradée en 2013 et qu'elle continuera probablement de se détériorer du fait de la persistance des restrictions imposées à l'activité économique palestinienne par l'occupation israélienne. Dans le contexte de la destruction actuelle de l'appareil productif palestinien et d'autres mesures israéliennes, le rapport exposera les conséquences des restrictions israéliennes à l'activité économique palestinienne dans la zone C (qui représente deux tiers de la superficie totale de la Cisjordanie). Le rapport évoquera aussi les activités de coopération technique actuelles et prévues de la CNUCED dans le Territoire palestinien occupé et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces activités.

Documentation

TD/B/61/3

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien: Évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé

Point 12

Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la treizième session de la Conférence

a) Suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection et conclusions concertées de la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil du 6 juillet 2012

27. À sa treizième session, qui s'est tenue à Doha, la Conférence a décidé que le Conseil du commerce et du développement ferait le point sur l'application des décisions liées au rapport du Corps commun d'inspection et prendrait des mesures, si nécessaire, lors de ses sessions annuelles. À sa cinquante-neuvième session, le Conseil du commerce et du développement a pris connaissance d'un plan de travail visant à améliorer la gestion et l'administration de la CNUCED, élaboré conformément aux conclusions concertées adoptées à sa vingt-sixième session extraordinaire du 6 juillet 2012. À cette même session, il a demandé au secrétariat d'améliorer la gestion et l'administration de la CNUCED en mettant en œuvre le plan de travail présenté au cours de la session (document TD/B/59/CRP.2) et en se fondant sur ses débats. Il a aussi demandé qu'un rapport intérimaire complet sur la mise en œuvre du plan de travail lui soit soumis à sa soixantième session, en septembre 2013. À sa soixantième session, le Conseil a examiné le rapport intérimaire sur la mise en œuvre du plan de travail (document TD/B/60/5) et a demandé au secrétariat de poursuivre la mise en œuvre du plan de travail et de lui soumettre le prochain rapport intérimaire à sa soixante et unième session, en septembre 2014. Le secrétariat rendra compte de la mise en œuvre du plan de travail visant à améliorer la gestion et l'administration de la CNUCED.

Documentation

TD/B/61/9	Renforcer la CNUCED
TD/B/60/5	Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du plan de travail visant à renforcer la gestion et l'administration de la CNUCED
JIU/REP/2012/1	Examen de la gestion et de l'administration de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
TD/B(S-XXVI)/CRP.1	UNCTAD Management Response to the Joint Inspection Unit Review of Management and Administration in the United Nations Conference on Trade and Development
TD/B(S-XXVI)/2	Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa vingt-sixième session extraordinaire
TD/B/59/CRP.2	Workplan for enhancing the management and administration of UNCTAD
TD/B/59/7	Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante-neuvième session (décision 516 (LIX))

b) Rapport sur le colloque public de la CNUCED

28. Le Conseil sera saisi, pour examen, du rapport sur le cinquième Colloque public de la CNUCED, qui a eu lieu les 18 et 19 juin 2014.

Documentation

TD/B/61/6

Rapport sur le cinquième Colloque public de la CNUCED – Un meilleur ordre économique mondial pour l'égalité et le développement durable après 2015

Point 13**Autres questions relatives au commerce et au développement**

a) **Développement progressif du droit commercial international: Quarante-septième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international**

29. Conformément à la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, le Conseil sera saisi du rapport de la quarante-septième session de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

Documentation

A/69/17

Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur sa quarante-septième session

b) **Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international**

30. À sa quarante-huitième session, qui s'est tenue les 11 et 12 juin 2014, le Groupe consultatif commun du Centre du commerce international a passé en revue les activités de coopération technique du Centre.

Point 14**Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme**

31. Le Conseil sera saisi, pour examen, du rapport du Groupe de travail sur sa soixante-huitième session.

Documentation

TD/B/WP/265

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-huitième session

Point 15**Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes**

a) **Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2013-2014 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2015**

32. Conformément à la décision 466 (XLVII) du Conseil, le Président de l'Organe consultatif informera le Conseil des activités de cet organe et de la mise en œuvre du

g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

39. Le Conseil sera informé pendant la session des incidences administratives et financières de toute proposition dont il pourrait être saisi.

Documentation présentée au cours de la session, si nécessaire

Point 16**Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

40. Conformément à l'article 17.2 du Règlement intérieur, le Bureau du Conseil examinera les pouvoirs et fera rapport au Conseil.

Documentation présentée au cours de la session

Point 17**Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session du Conseil**

41. Un projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session du Conseil sera établi par le secrétariat. Le Conseil pourrait en renvoyer l'examen aux consultations de son président avec le Bureau et les coordonnateurs.

Point 18**Questions diverses****Point 19****Adoption du rapport**

42. Conformément au paragraphe 195 de l'Accord d'Accra, le rapport du Conseil à l'Assemblée générale contiendra les résultats négociés sur l'Afrique, les pays les moins avancés et la coopération technique, ainsi que les résumés du Président et les résultats négociés s'adressant au secrétariat.
